



FORMES DE MALTRAITANCE DES AÎNÉS

Maltraitance physique

Frapper une personne âgée ou la traiter de façon brutale, même sans blessure. Administrer trop de médicaments ou pas assez, ou immobiliser une personne sont aussi des formes de maltraitance physique.

Violence sexuelle

Forcer une personne âgée à se livrer à des activités de nature sexuelle. Il peut s'agir de paroles ou de comportements suggestifs, d'attouchements sexuels ou de rapports sexuels sans consentement. Ne pas respecter l'intimité d'une personne entre aussi dans cette catégorie.

Maltraitance psychologique

Menace, insulte, intimidation ou humiliation d'une personne âgée, Infantiliser un(e) aîné(e), l'empêcher de voir sa famille et ses amis. La violence psychologique peut anéantir le sentiment d'identité d'une personne, sa dignité et son estime de soi..

Exploitation financière

Forcer une personne âgée à céder son argent, ses biens ou possessions par la persuasion, sous la contrainte ou la menace. Un mandataire qui utilise une procuration à mauvais escient est coupable d'exploitation financière.

Violation des droits et libertés

Empêcher une personne aînée de faire des choix, surtout lorsque ces choix sont protégés par la loi. Par exemple: faire obstacle à ses pratiques spirituelles ou culturelles; la priver de courrier ou d'informations; lui refuser son intimité; l'empêcher de recevoir des visiteurs; dicter la manière dont elle peut dépenser son argent; la gardant dans un établissement sans raison légitime.

Négligence

Manquer à l'obligation de procurer de la nourriture, des vêtements, un logement sûr, des soins médicaux, des soins personnels et supervision quand nécessaire. La négligence peut être intentionnelle ou accidentelle. Il arrive que la personne fournissant les soins n'aie pas les connaissances, l'expérience ou les compétences requises.

Abus systémique

L'abus systémique fait référence aux règlements, politiques ou pratiques qui nuisent aux aînés ou se révèlent discriminatoires. L'abus systémique inclut des règles qui semblent neutres mais qui causent un préjudice à la personne. Par exemple: attacher une personne pour l'empêcher de tomber, lui mettre des couches plutôt que l'aider à se rendre aux toilettes, pour économiser du temps ou des efforts. La pénurie de personnel peut donner lieu à des abus systémiques en établissements de soins.



La maltraitance des aînés au Canada

Pour la première fois de son histoire, le Canada compte plus de citoyens âgés de 65 ans et plus, que de jeunes de 14 ans et moins (Statistique Canada – Recensement 2016).

Deux études nationales récentes estiment qu'entre 4,5% et 7,5% des aînés Canadiens ont signalé être victime d'une forme de maltraitance. 7,5% des Canadiens de plus de 55 ans, cela représente 695.248 Canadiens. (Source: The National Survey on the Mistreatment of Older Adults in Canada – Prevalence Study, 2014-2015)

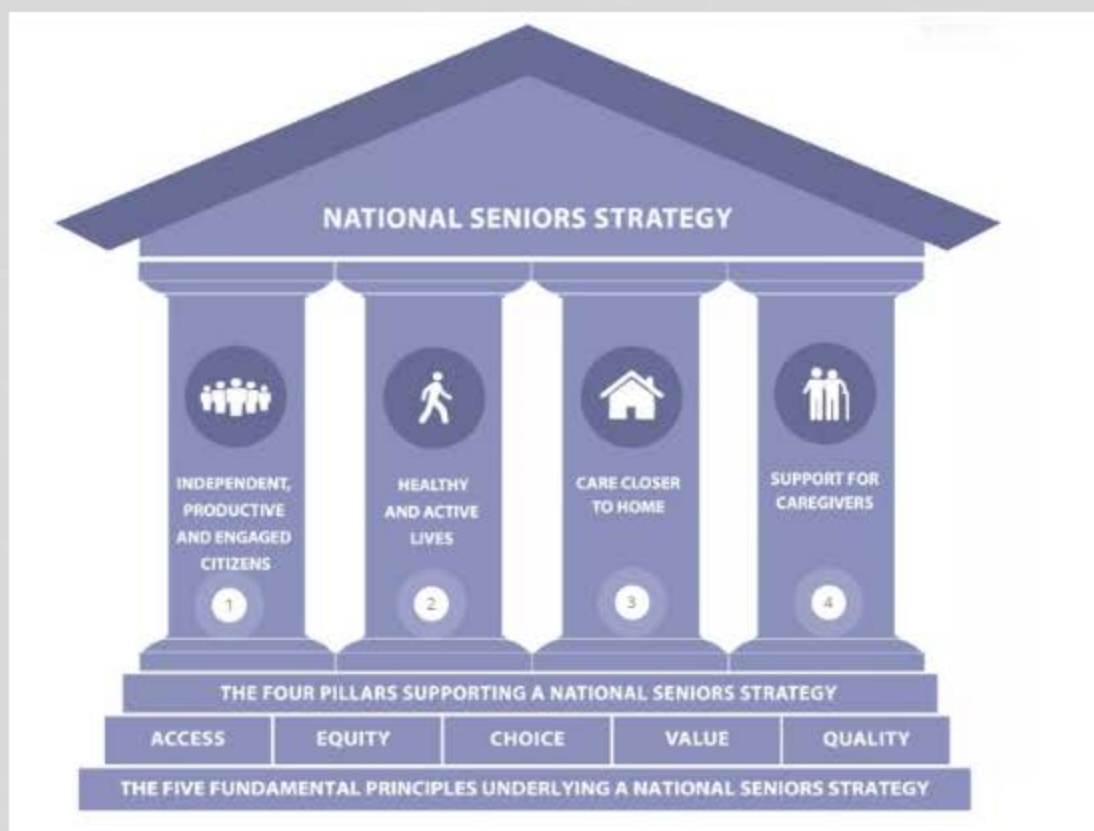
La maltraitance des aînés est surnommée "le crime invisible" car c'est un des crimes les moins reportés dans le pays. On estime que 10% des aînés canadiens sont victimes d'une forme ou plus de maltraitance.

Recommandations pour une stratégie nationale pour les aînés

La Stratégie pour le vieillissement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé repose sur 4 points essentiels :

- Encourager le vieillissement en santé
- Encourager la capacité fonctionnelle des aînés
- Combattre l'âgisme
- Adresser les inégalités

Les 4 piliers pour une stratégie pour les aînés selon www.nationalseniorsstrategy.ca :





Nos recommandations

Une approche collaborative et multidisciplinaire impliquant aînés (dont des aînés vivant avec un handicap ou démence), chercheurs, gérontologues et autres professionnels de la santé, spécialistes en prévention de la maltraitance, experts en développement communautaire, prestataires de services pour aînés, avocats spécialisés en droit des aînés, travailleurs sociaux, planificateurs urbains, éducateurs, représentants du secteur financier, défenseurs des droits LGBTQI2S+, prestataires de soins (formels et informels) et plus.

Reconnaître qu'il n'y a pas de solution unique. Le terme "aînés" manque de nuance et regroupe une grande variété d'individus, d'expériences de vie et de groupes d'âge (plus de 4 décennies).

Campagnes nationales de sensibilisation à l'âgisme et la maltraitance des aînés. Encourager une conversation nationale sur le vieillissement et ce que cela signifie pour les Canadiens et sur comment rester informés et en sécurité (individuellement et collectivement) contre la maltraitance des aînés :

1- Âgisme: Éduquer le public à reconnaître les clichés et les présomptions âgistes et leur impact néfaste sur notre perception des personnes âgées et de nous-mêmes. Reconnaître l'effet de l'âgisme sur la sphère professionnelle et personnelle et sur la qualité de la réponse aux besoins des aînés (disponibilité et pertinence des services etc.).

2- Maltraitance des aînés: Adopter une nouvelle façon de communiquer à propos de la maltraitance en se focalisant sur les solutions possibles. La maltraitance des aînés est au seuil de la conscience publique. Nous savons qu'elle existe, nous savons qu'il y a de grandes chances qu'elle augmente avec le nombre d'aînés au Canada, il est temps d'en discuter avec le plus grand nombre.

Mettre l'accent sur l'inclusion sociale des aînés :

- Développer des stratégies pour combattre isolement social et âgisme
- Encourager le développement des villes amies des aînés et d'initiatives intergénérationnelles
- Étendre et améliorer les options en termes de prestation de soins, de logement et de transport

Offrir un soutien financier durable au RCPMTA. Le Connecteur a été développé grâce à un financement Nouveaux Horizons. Le Réseau est désormais un centre de mobilisation bien établi pour les intervenants en maltraitance des aînés. Nous souhaitons poursuivre notre mission de connexion et de partage des savoirs à travers le pays, offrir un accès facile à des informations et initiatives de qualité qui peuvent être adoptées et appliquées ailleurs tout en évitant la redondance, et encourager les collaborations dynamiques pour garantir que les aînés canadiens puissent vieillir de façon saine, sûre et plaisante.